

Le français suit

Open Education Community of Practice Steering Committee – Terms of Reference

Approved by the Advancing Teaching and Learning Committee in 2024

Background

The Open Education Community of Practice (OE CoP) formed out of the Open Education Working Group (OEWG), which was originally established in 2019 by CARL to support the development and leadership of Canadian librarians in open education. After completing its third mandate in 2024, the OEWG proposed a new Community of Practice to continue strengthening the work in this area. The newly formed Open Education Community of Practice (OE CoP) aims to continue the OEWG's mission by fostering a national network of open education practitioners. This new CoP will facilitate communication, information sharing, and best practices.

CARL Open Education Community of Practice Steering Committee: Mandate and Role

The objectives of the CARL Open Education Community of Practice Steering Committee are to maintain, encourage, and promote engagement with the Canadian OE community of practice by:

- Identifying potential areas for improving CoP infrastructure
- Exposing the OE community of practice to leading best practices
- Providing opportunities to connect less-experienced/newcomer practitioners with more established professionals in the field
- Establishing and supporting a mutual support network for practitioners
- Promoting ongoing professional development
- Supporting and encouraging the development and extension of specialist knowledge
- Identifying opportunities for engagement
- Connecting with other networks, initiatives, and communities of practice
- Creating special working groups and sub-committees as needed by the Steering Committee with support from the ATLC lead on Open Education.

Responsibilities

The Steering Committee will:

- Meet on a monthly basis
- Organize community calls, roundtables, workshops, and/or other forms of community engagement
- Engage across multiple areas in the community of practice space (e.g. listservs) to engage members where they are (ie. the steering committee goes to the community of practice, not the other way around)
- Connect newcomers to pre-existing forums/spaces
- Identify opportunities for engagement, liaise with related regional, national, and international entities
- Report on and document CoP activities
- Provide regular updates to the Advancing Teaching and Learning Committee (ATLC) through the CARL staff liaison as required

Membership

- 6-8 members from CARL and other institutions, including a CARL staff liaison. At least 5 of the members should be from CARL institutions.
- Two members will serve as co-chairs, to be nominated collegially from the membership.
- Membership should strive for a broad representation across academic libraries (institutional size, language of instruction, geography etc.)
- A call for members will be issued by the CARL staff liaison; those interested in joining the Steering Committee will submit an expression of interest. Committee members will be selected by representatives of ATLC, the Open Education VPO, if applicable, and the CARL staff liaison. Members will be selected to ensure broad representation, i.e. geography, membership in CARL, institutional size, years of experience, bilingualism, areas of expertise, etc.
- Members will be expected to commit 5-10 hours per month.
- Members will serve for a two-year term, renewable

Comité directeur de la communauté de pratique en éducation ouverte de l'ABRC - Mandat

Approuvé par le comité sur l'avancement de l'enseignement et de l'apprentissage en 2024

Contexte

La Communauté de pratique en éducation ouverte (CdP ÉO) est issue du Groupe de travail sur l'éducation ouverte (GTÉO), qui a été créé en 2019 par l'ABRC pour soutenir le développement et le leadership des bibliothécaires canadiens dans le domaine de l'éducation ouverte. Après avoir terminé son troisième mandat en 2024, le GTÉO a proposé une nouvelle communauté de pratique pour continuer à renforcer le travail dans ce domaine. La nouvelle Communauté de pratique sur l'éducation ouverte (CdP ÉO) vise à poursuivre la mission du GTÉO en mettant en place un réseau national de spécialistes en éducation ouverte. Cette nouvelle communauté de pratique facilitera la communication, le partage d'informations et les meilleures pratiques.

Comité directeur de la Communauté de pratique en éducation ouverte de l'ABRC : mandat et rôle

Les objectifs du comité directeur de la communauté de pratique en éducation ouverte de l'ABRC sont de maintenir, d'encourager et de promouvoir l'engagement auprès de la communauté de pratique en éducation ouverte par:

- Identifier les éléments pouvant permettre d'améliorer l'infrastructure de la communauté de pratique
- Exposer la communauté aux meilleures pratiques
- Offrir des possibilités de mettre en relation des professionnels moins expérimentés/nouveaux avec des professionnels plus expérimentés dans le domaine
- Mettre en place et soutenir un réseau de soutien mutuel pour les professionnels
- Promouvoir le développement professionnel continu
- Soutenir et encourager le développement et le renforcement des connaissances spécialisées
- Identifier les opportunités d'engagement
- Établir des liens avec d'autres réseaux, initiatives et communautés de pratique
- Créer des groupes de travail spécialisés et des sous-comités en fonction des besoins par le comité directeur, avec le soutien du responsable de l'éducation ouverte

Responsibilités

Le comité directeur devra:

- Se réunir mensuellement
- Organiser des appels communautaires, des tables rondes, des ateliers ou d'autres formes d'activités pour la communauté
- S'engager dans plusieurs domaines de l'espace de la communauté de pratique (p. ex, listes de diffusion) pour engager les membres là où ils et elles se trouvent (c.-à-d. les membres se rendent dans la communauté de pratique et non l'inverse)
- Connecter les nouveaux arrivants à des forums/espaces préexistants
- Identifier les occasions d'engagement, assurer la liaison avec les entités régionales, nationales et internationales connexes
- Enregistrer et documenter les activités de la communauté de pratique
- Fournir des mises à jour régulières au Comité sur l'avancement de l'enseignement et de l'apprentissage par l'agent de support de l'ABRC, au besoin

Membres

- 6 à 8 membres de l'ABRC et d'autres établissements, y compris une personne assurant la liaison avec l'ABRC. Au moins 5 des membres proviendront d'établissements membres de l'ABRC.
- Deux membres assureront la coprésidence et seront nommés de manière collégiale par les membres.
- Les membres doivent s'efforcer d'obtenir une large représentation dans toutes les bibliothèques universitaires (taille de l'établissement, langue d'enseignement, géographie, etc.)
- Un appel aux membres sera émis par le personnel de liaison de l'ABRC; les personnes intéressées à se joindre au comité directeur soumettent une déclaration d'intérêt. Les membres du comité seront sélectionnés par des représentants du Comité sur l'avancement de l'enseignement et de l'apprentissage, de l'API en éducation ouverte, le cas échéant, et de l'agent.e de liaison de l'ABRC. Les membres seront sélectionnés de manière à assurer une représentation diversifiée, c'est-à-dire en fonction de la géographie, de l'appartenance à l'ABRC, de la taille de l'institution, du nombre d'années d'expérience, du bilinguisme, des domaines d'expertise, etc.
- Les membres devront consacrer de 5 à 10 heures par mois.
- Les membres serviront pour un mandat de deux ans, renouvelable.